



Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

41 | 2015

Les mobilisations horizontales peuvent-elles s'étendre à l'humanitaire ?

Violences contre les soins de santé

Francisco Rubio



Édition électronique

URL : <http://humanitaire.revues.org/3246>

ISSN : 2105-2522

Éditeur

Médecins du Monde

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2015

Pagination : 116-118

ISSN : 1624-4184

Référence électronique

Francisco Rubio, « Violences contre les soins de santé », *Humanitaire* [En ligne], 41 | 2015, mis en ligne le 01 novembre 2015, consulté le 04 octobre 2016. URL : <http://humanitaire.revues.org/3246>

Ce document a été généré automatiquement le 4 octobre 2016.

© Tous droits réservés

Violences contre les soins de santé

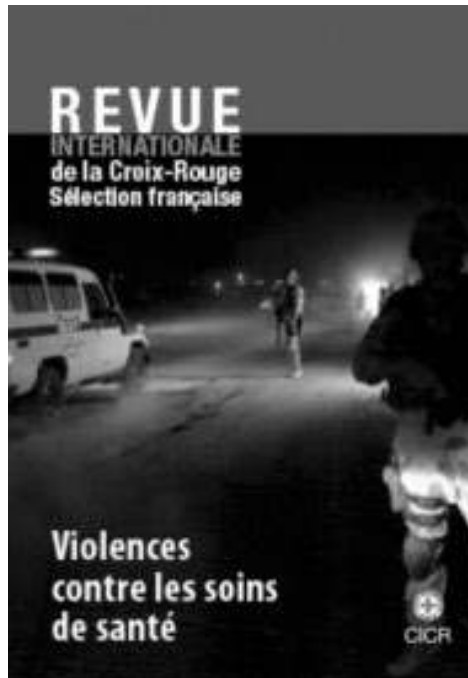
Francisco Rubio

RÉFÉRENCE

Revue internationale de la Croix-Rouge, « Violences contre les soins de santé », Sélection française, vol. 95, 2013/1 et 2.

En accès libre : <https://www.icrc.org/fre/assets/files/review/2015/livre-cicr-95-interactif.pdf>

- 1 Sous le titre « Violences contre les soins de santé », la Revue internationale de la Croix-Rouge, dans son habituelle sélection française, publiait en 2014 divers articles parus précédemment en anglais dans la livraison Printemps-Eté 2013 de l'International Review of the Red Cross (n° 889/890). Cette initiative était particulièrement bienvenue en ce qu'elle permet à un lectorat francophone de partager cette préoccupation majeure que représente l'accès aux victimes et de faire le point sur la problématique plus que jamais actuelle de l'accès aux soins en temps de conflit.
- 2 La problématique des violences contre les soins de santé est ainsi présentée en sept chapitres qui couvrent à la fois les expériences acquises du terrain depuis plusieurs années, le cadre juridique, les problèmes opérationnels concrets et des réflexions pour le futur. Après un éditorial de son rédacteur en chef, la revue nous présente un entretien avec le ministre de la Santé de la République du Liberia, le docteur Walter Gwenigale, également membre du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé. C'est à travers l'exemple de l'hôpital de Phebe que ce médecin, qui a exercé dans son pays pendant plus de trente ans en qualité de chirurgien, expose concrètement le problème de l'accès aux soins pendant la guerre qui a ravagé ce pays pendant plusieurs années durant lesquelles la violence contre les soignants était quotidienne.
- 3 Puis Fiona Terry, australienne, chercheuse dans le champ de l'action humanitaire internationale, analyse le problème au travers des exemples de l'Afghanistan, de la République démocratique du Congo et de la Somalie. Difficile de trouver pires exemples. L'auteure analyse le problème en prenant appui sur les études menées dans ces trois pays par les délégués le CICR avant d'envisager, en conclusion, le futur et faire des propositions pour tenter d'améliorer la situation.
- 4 Trois autres articles analysent le cadre normatif de l'accès aux soins en temps de conflit armé, que celui-ci soit international ou non. Ces trois contributions offrent un point très précis sur la situation juridique et nous rappellent que le droit international humanitaire, c'est d'abord l'accès aux victimes et les soins que l'on peut leur apporter avec tout ce que cela implique, à savoir protection du personnel médical, non-discrimination des victimes, etc. Ces articles font aussi un parallèle entre le droit international humanitaire et les droits de l'homme en soulignant que le droit international humanitaire est le seul qui comporte aujourd'hui cette obligation de protection des victimes. Nous pourrions rajouter à ces trois articles celui de Shawan Jabarin qui, dans les notes d'opinion¹, envisage l'application de ce même droit international humanitaire dans les Territoires palestiniens. Cet article est en fait une réponse à un précédent article de Peter Maurer, actuel président du CICR, et à Alan Baker, conseiller juridique du ministère israélien des



Affaires étrangères. Précisons que Shawan Jabarin est vice-président de la FIDH et participe au Conseil exécutif de Human Rights Watch.

- 5 Deux autres articles sont consacrés à la problématique opérationnelle. L'un de Sorcha O'Callaghan et Leslie Leach analyse la situation libanaise pendant la guerre civile et montre combien les sociétés nationales de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont jugé utile de rappeler constamment les principes fondamentaux de leur mouvement pour renforcer leur capacité d'action et surtout leur acceptation par l'ensemble des belligérants. L'autre article, signé de trois membres de Médecins sans Frontières, offre une analyse en contrepoint de la part de l'ONG.
- 6 Enfin, Pierre Gentile, directeur des opérations du CICR et responsable du projet « Les soins de santé en danger » rappelle à l'occasion d'une interview l'historique de ce dernier et fait le point sur son état d'avancement. Tandis qu'Emanuela-Chiara Gillard analyse, dans un article très intéressant, fruit du travail de cette universitaire, le droit applicable aux opérations de secours transfrontalières.
- 7 En conclusion, cette édition francophone de la Revue internationale de la Croix-Rouge fait un point complet à la fois sur la campagne menée par le CICR et l'expérience de l'ensemble des institutions formant le Mouvement sur le problème de l'accès aux soins de santé, sur les exemples issus du terrain tout en présentant des analyses juridiques nécessaires. Si le droit international humanitaire garantit avant tout le droit de recevoir des soins, un principe codifié et reconnu par la quasi-totalité des États, tout l'enjeu reste de le faire respecter. Ce numéro de la RICC et, au-delà, la campagne menée par le CICR, en sont un rappel salutaire.

NOTES

1. Une autre note d'opinion traite du problème des actions contre le personnel médical en temps de conflit armé, envisageant leur situation juridique par rapport au cadre établi par le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949.

INDEX

Mots-clés : relations internationales, CICR, histoire de l'humanitaire

AUTEUR

FRANCISCO RUBIO

Professeur associé à Webster University, Genève